

**COMPOSITION DES JURYS**  
**UFR Droit, Sciences économique et politique**  
**Année universitaire 2025-2026**

**Le Président de l'Université Bourgogne Europe**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;

VU l'arrêté du 25 septembre 2021 relatif au certificat de capacité en droit ;

VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'université de Bourgogne à délivrer le Certificat de Capacité en Droit ;

VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;

VU les arrêtés de délégation de signature du Président prévoyant que les jurys d'examens sont désignés par les directeurs des composantes ;

VU le référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury du Certificat de la Capacité en Droit pour la 2<sup>ème</sup> année au 1<sup>er</sup> semestre est ainsi constitué pour l'année universitaire 2025-2026

**Présidente : Fanny MALHIERE**

**Membres :**

Frédéric ALBERTINI

Lionel BOSC

Christian GAMALEU-KAMENI

Ferdi YOUTA

**Article 2 :**

Le directeur de l'UFR Droit, Sciences Economique et Politique est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Droit, Sciences économique et politique et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 9 janvier 2026

Pour le Président,  
Le Directeur de l'UFR Droit, Sciences économique et politique

Jimmy LOPEZ

